

# **AVIS PUBLIC**

## **Demandes de dérogation mineure**

### **Demandes no 2021-56**



À la séance ordinaire qui sera tenue le **5 octobre 2021**, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux dispositions suivantes :

### **DÉROGATION MINEURE NO 2021-56 : LOT 3 123 384 (BOULEVARD PERROT)**

#### **Règlement de lotissement no 438, à savoir :**

La demande vise à régulariser un lot ne respectant pas le frontage minimal sur les 2/3 de la profondeur (18,72 mètres) et avec un angle à la rue de 53 degrés au lieu de 80 degrés tel que prescrit à la réglementation.

#### **Règlement de zonage no 437, à savoir :**

La demande vise à permettre la construction d'une maison avec une marge avant de 8,15 mètres au lieu de 22,59 mètres tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance du 5 octobre 2021.

En vertu des dispositions de l'arrêté ministériel no 2021-054 du 16 juillet 2021, une consultation écrite est aussi tenue à compter de ce jour concernant les demandes de dérogation mineure no 2021-56. Toute personne qui veut ainsi donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à ces demandes doit, avant la séance du Conseil, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) en spécifiant bien le numéro des demandes de dérogation mineure.

La décision du conseil municipal sur chaque demande de dérogation mineure sera rendue à la séance du 5 octobre, à la lumière des recommandations du CCU et des avis, commentaires et/ou oppositions reçus par la Ville au cours de la consultation écrite annoncée par le présent avis ou sur place.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 17 SEPTEMBRE 2021.

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière  
/sb

\*\*\*\*\*